

## Décret n° 2013-842 du 20 septembre 2013 relatif au comité technique d'établissement des établissements publics de santé

20/09/2013

Ce décret élargit et renforce les attributions du comité technique d'établissement afin de favoriser une gouvernance équilibrée entre les instances locales de dialogue social que sont le comité technique d'établissement et la commission médicale d'établissement. Le décret prévoit à cet effet les matières sur lesquelles les deux instances seront consultées.

**Pour aller + loin :** un tableau mettant en exergue les anciennes et nouvelles dispositions réglementaires relatives à la CME et au CTE est à votre disposition.